



Résumé des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 9 février 2020

Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta, FORS
en collaboration avec Anke Tresch, Lukas Lauener, Georg Lutz, FORS et Thomas Milic, ZDA

Lausanne et Aarau, le 26 mars 2020

L'initiative sur le logement rejetée car elle n'a pas suffisamment tenu compte des différences régionales

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » a été rejetée alors même qu'une nette majorité des votantes et des votants soutenaient les principaux objectifs du texte. L'échec de l'initiative lancée par l'Association suisse des locataires s'explique par le fait que les disparités entre les différentes régions constatées sur le marché du logement n'ont pas été prises en compte de manière suffisante. En votant « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, le peuple a clairement exprimé son attachement à la tolérance sociale. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative aux votations fédérales du 9 février 2020 conduite auprès de 1'506 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par FORS, le ZDA et l'institut de sondage LINK.

Initiative sur le logement – une majorité favorable aux principaux objectifs

Si l'initiative de l'Association suisse des locataires demandant davantage de logements abordables a échoué aux urnes, le but primordial visé par les auteurs avait la sympathie de beaucoup de votantes et de votants : près de sept sur dix (69 %) étaient ainsi d'avis que l'offre de logements abordables devait être accrue compte tenu du niveau des loyers.

L'échec de l'initiative est dû au fait que les votantes et les votants ont estimé en majorité qu'elle ne tenait pas suffisamment compte des disparités régionales existantes sur le marché du logement. Ils ont en effet reconnu que la situation à la campagne était très différente de la situation dans les centres urbains. Cet avis était partagé par près de neuf participantes ou participants sur dix (88 %).

La décision de vote a souvent été prise en fonction du schéma gauche-droite : plus les personnes interrogées se positionnaient à gauche, plus le taux d'approbation était élevé. Tout à gauche de l'éventail idéologique, la proportion de oui était ainsi quatre fois plus élevée (83 %) que tout à droite (21 %).

Les mots d'ordre des partis ont été très largement suivis par leurs sympathisantes et sympathisants. Les personnes proches du PS (76 %) et des Verts (68%) ont en majorité dit oui à l'initiative sur le logement. A l'inverse, la plupart de celles qui disent avoir des affinités avec le PLR (85 %), l'UDC (76 %), le PDC (69 %) ou les vert'libéraux (65 %) l'ont rejetée.

La situation du logement des personnes interrogées a aussi eu un impact sur la décision de vote : si les locataires ont accepté l'initiative à une proportion de trois sur cinq (60 % de oui), près de deux propriétaires sur trois (67 % de non) l'ont rejetée.

Interdiction de la discrimination – les partisans du PDC et du PLR étaient partagés

Le « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle était avant tout l'expression d'un attachement clair à la tolérance sociale. Une majorité écrasante de l'électorat (93 %) était en effet d'avis que la Suisse devait être ouverte à différents modes de vie et à différents modèles relationnels.

Le camp du non n'est pas parvenu à persuader une majorité des votantes et des votants de son argument principal, selon lequel le projet restreignait trop fortement la liberté d'opinion. Seul 41 pour cent des personnes ayant participé au vote y ont en effet souscrit.

L'identification partisane a eu une influence majeure sur la décision de vote : les personnes proches des Verts (89 %), du PS (87 %) et des vert'libéraux (79 %) ont accepté l'objet à une nette majorité, alors que la base de l'UDC l'a rejeté en force (73 %).

Les sympathisantes et sympathisants du PDC et du PLR ont dit oui à une petite majorité de 55 et 56 pour cent. Cela signifie non seulement qu'ils étaient très partagés, mais aussi que de larges franges de ses votantes et votants n'ont pas suivi le mot d'ordre de leurs deux partis qui soutenaient l'objet.

Citation : Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta (2020). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 9 février 2020*. FORS, ZDA, LINK: Lausanne/Aarau/Lucerne.

Retrouvez tous les rapports VOTO sur : www.voto.swiss

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 9 février 2020, le peuple suisse devait se prononcer sur l'initiative populaire « Davantage de logements abordables », ainsi que sur la modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle). L'initiative populaire pour davantage de logements abordables a été rejetée par l'électorat à 57,1 % de non. En revanche, l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle a été approuvée à 63,1 % de oui.